

## La scolarité au menu des élus

Le conseil municipal de Saint-Martin-de-Bernegoue a pris les décisions suivantes.

**Affaires scolaires.** L'école de Saint-Martin-de-Bernegoue fait partie du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec l'école de Juscorps. Pour l'année scolaire 2021-2022, le RPI ne devrait pas être concerné par une éventuelle fermeture de classe, y compris pour la rentrée scolaire 2022-2023 puisque les estimations laissent à penser que le RPI serait au-dessus du seuil. Les temps d'activités périscolaires (Tap) ont dû évoluer du fait que l'association Impulsion gym ne pouvait plus assurer ses séances de sport en salle. Dominique Maurille, maire adjoint, a recherché d'autres intervenants dans l'attente d'un éventuel retour à la normale. L'association Noélie et Cie assurera trois séances et l'association En contredanse en assurera quatre, à raison de 40 € la séance. Les deux associations font de la musique

avec les enfants, l'une autour de la musique moderne, l'autre autour de la musique traditionnelle. La commission enfance-jeunesse se réunira pour trouver des activités pour la rentrée prochaine si les contraintes dues à la pandémie persistaient.

**Spectacle 5<sup>e</sup> Saison.** La commune s'est positionnée sur plusieurs spectacles du festival de l'agglomération du Niortais, et a été retenue pour le spectacle *Ciao*, de la compagnie Cara, samedi 29 mai. La participation de la commune s'élève à 50 % du coût, soit 950 €.

**Référent ambroisie.** Cette plante annuelle à l'origine de fortes réactions allergiques est en pleine progression. Pour lutter contre l'ambroisie, les communes doivent désigner des référents. Le conseil désigne Eugénie Pothier, élue référente, et Joël Lys, agent communal référent.

**Élections.** La salle du foyer rural accueillera les élections départementales et régionales des 13 et 20 juin prochains.